

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
HUITIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2016-2017)
LE 14 MARS 2017**

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 heures, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 14 MARS 2017 À 19 HEURES AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2) (par téléconférence)
Suzanne Gaudette (5) (par téléconférence)
Margot Pagé (9) (par téléconférence)
Maude Simard (10) (par téléconférence)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)
Stéphane Bessette (1)
Stéphane Desjardins (8)
Cédric Fontaine (6)
Martin Viau (3) (par téléconférence)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

La commissaire parent

M^{me} la commissaire

Isabelle Vermette, commissaire parent, niveau secondaire (par téléconférence)

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale
Kathlyn Morel, directrice générale adjointe
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ABSENCES :

MM. André Dugas (7)
Alain Lemieux (11)

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017

06.02 Calendrier des rencontres 2017-2018 – Adoption

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 Liste des comptes – Validation

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 Avenants aux contrats de location des locaux modulaires – Écoles Louis-Cyr, Pierre-Bédard, des Bourlingueurs

10.02 Remplacement bassin de toiture – École Louis-Lafortune – Appel d'offres 16-AO-016-91624

10.03 Remplacement bassin de toiture – École Notre-Dame-Saint-Joseph (édifice Notre-Dame) – Appel d'offres 16-AO-018-91623

10.04 Réhabilitation de l'enveloppe du bâtiment et travaux connexes – École Saint-René – Appel d'offres 16-AO-023-91618

10.05 Remplacement de la fenestration et travaux connexes à l'école Saint-Isidore-Langevin (édifice Saint-Isidore) – Appel d'offres 16-AO-021-91518

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. **Services alimentaires 2016-2019 – Cafétéria – Écoles Laberge et Gabrielle-Roy – Appel d'offres**

En suivi.

2. **Liste de comptes**

Ce sujet est réglé.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité

exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3638-03-17

06.02 CALENDRIER DES RENCONTRES 2017-2018 – ADOPTION

CONSIDÉRANT le règlement CSDGS-02-2013 fixant la tenue des séances ordinaires du comité exécutif (10-02).

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

que le calendrier des séances ordinaires du comité exécutif 2017-2018 soit adopté tel que présenté, soit :

22 août 2017	16 janvier 2018
12 septembre 2017	13 février 2018
17 octobre 2017	13 mars 2018
14 novembre 2017	10 avril 2018
12 décembre 2017	8 mai 2018
	19 juin 2018

Le tout conditionnel à l'adoption par le conseil des commissaires du calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires le 14 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 LISTE DES COMPTES – Validation

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, répond aux questions relativement aux comptes payés pour la période commençant le 29 janvier 2017 et se terminant le 25 février 2017.

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.-3639-03-17

10.01 AVENANTS AUX CONTRATS DE LOCATION DES LOCAUX MODULAIRES – ÉCOLES LOUIS-CYR, PIERRE-BÉDARD, DES BOURLINGUEURS

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les avenants au marché n° 08 et n° 09, tel que proposé par le fournisseur ModSpace.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigneur,

commissaire,

d'accepter les avenants aux contrats de location au fournisseur ModSpace selon les conditions suivantes :

- École Louis-Cyr Contrat de location mensuel de 2 976,55 \$ (taxes en sus)
(avenant n° 08) Période du 3 août 2017 au 2 août 2018
(12 mois)
- École Pierre-Bédard Contrat de location mensuel de 6 713,90 \$
(taxes en sus)
(avenant n° 09) Période du 3 août 2017 au 2 août 2019
(24 mois)
- École des Bourlingueurs Contrat de location mensuel de
1 813,75 \$ (taxes en sus)
(avenant n° 09) Période du 3 août 2017 au 2 août 2019
(24 mois)

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer les avenants aux contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3640-03-17

10.02 REMPLACEMENT BASSIN DE TOITURE – ÉCOLE LOUIS-LAFORTUNE – APPEL D'OFFRES 16-AO-016-91624

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Desjardins, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le remplacement de bassin de toiture à l'école Louis-Lafortune à **Les Entreprises Cloutier & Gagnon Ltée**, de Montréal, pour un montant forfaitaire de trois cent quatre-vingt-quatre mille cinq dollars (384 005,00 \$) avant les taxes, soit quatre cent quarante et un mille cinq cent neuf dollars et soixante-quinze cents (441 509,75 \$) taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 7 mars 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu conditionnellement à l'autorisation du projet par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3641-03-17

10.03 REMPLACEMENT BASSIN DE TOITURE – ÉCOLE NOTRE-DAME-SAINT-JOSEPH (ÉDIFICE NOTRE-DAME) – APPEL D'OFFRES 16-AO-018-91623

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le remplacement de bassin de toiture à l'école Notre-Dame-Saint-Joseph (édifice Notre-Dame) à **Les couvertures St-Léonard Inc.**, de Montréal, pour un montant forfaitaire de deux cent dix mille cent dollars (210 100,00 \$) avant les taxes, soit deux cent quarante et un mille cinq cent soixante-deux dollars et quarante-huit cents (241 562,48 \$) taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 9 mars 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu conditionnellement à l'autorisation du projet par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3642-03-17

10.04 RÉHABILITATION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT ET TRAVAUX CONNEXES – ÉCOLE SAINT-RENÉ – APPEL D'OFFRES 16-AO-023-91618

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Viau, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réhabilitation de l'enveloppe du bâtiment et travaux connexes à l'école Saint-René à **Couverture Montréal-Nord Ltée**, de Montréal, pour un montant forfaitaire de quatre cent quarante-cinq mille deux cent vingt dollars (445 220,00 \$) avant les taxes, soit cinq cent onze mille huit cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-dix cents (511 891,70 \$) taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 9 mars 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu conditionnellement à l'autorisation par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3643-03-17

10.05 REMPLACEMENT DE LA FENESTRATION ET TRAVAUX CONNEXES À L'ÉCOLE SAINT-ISIDORE-LANGEVIN (ÉDIFICE SAINT-ISIDORE) – APPEL D'OFFRES 16-AO-021-91518

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigneur, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le remplacement de la fenestration et travaux connexes à l'école Saint-Isidore-Langevin (édifice Saint-Isidore) au **Groupe MTKR Inc.**, situé à Carignan, pour un montant forfaitaire de trois cent vingt-huit mille quatre cents dollars (328 400,00 \$) avant les taxes, soit trois cent soixante-dix-sept mille cinq cent soixante-dix-sept dollars et quatre-vingt-dix cents (377 577,90 \$) taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 7 mars 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E-3644-03-17

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 19 h 15,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,
que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1322
S:\510\SG\1000_Administration_generale\1320_CEX\1321_PV\2016-2017\8. 14 mars 2017 - 1322.doc